

# LES PLUS GRANDES ÉTAPES 2018/2019



**CNE**  
**Newsletter**  
**2019/1**

# RENCONTRE DES ASSOCIATIONS POUR ÉTRANGERS

Le 24 novembre 2018, le Conseil National pour Étrangers (CNE) a rencontré, au Centre Culturel de Bonnevoie, les représentants des associations pour étrangers, pour un échange de vues.

Les nouveaux membres du CNE

(dont la composition a été renouvelée en janvier 2018) sont intimement convaincus que le CNE ne pourra faire son travail de façon efficace qu'en étroite collaboration avec la société civile et notamment les associations représentatives des communautés étrangères résidentes au Luxembourg. C'est pourquoi ils ont souhaité échanger et débattre avec ces associations, acteurs majeurs de l'intégration des étrangers.

d'intervenir et de présenter leur point de vue. Parmi les principaux défis en matière d'intégration, ont été évoqués le logement, le travail, la formation, la double nationalité et les ressortissants de pays tiers.

La rencontre a également servi à aborder des problèmes structurels, comme le manque de visibilité et de reconnaissance du CNE. Mais aussi le fait que, malgré la possibilité d'autosaisine, le CNE devrait être plus souvent saisi par le gouvernement pour donner son avis et cela chaque fois qu'un projet de loi concerne, directement ou indirectement, les résidents non-luxembourgeois.

La représentativité du CNE et l'idée de réformer ses modalités d'élection ont également été évoquées. Une élection de ses membres non plus par les associations d'étrangers, mais directement par la population non-luxembourgeoise, permettrait au CNE d'être vraiment représentatif des communautés issues de l'immigration et de devenir le vrai porte-parole des étrangers au Luxembourg.

Après une introduction par Franco Avena, Président du CNE, les nombreuses associations présentes ont chacune eu la possibilité



21

## UNE IDENTITÉ VISUELLE POUR LE CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS

En automne 2018, le Conseil National pour Étrangers s'est doté de son tout premier logo, étape d'une stratégie visant à se faire mieux connaître du grand public luxembourgeois et étranger.

Cette nouvelle identité visuelle est une évolution nécessaire pour le CNE qui cherche à développer son image auprès du public national.

Il comporte 34 points, un par membre du CNE, sachant que ce dernier compte 34 membres effectifs et 34 suppléants, répartis en :

- 15 représentants de pays qui font partie de l'Union européenne, représentés par les 15 points bleus à l'intérieur,
- 7 représentants de pays qui ne font pas partie de l'UE, représentés par les 7 points bleus à l'extérieur et
- 12 membres désignés, représentant les organisations patronales, les organisations syndicales, le SYVICOL, la société civile et les réfugiés, représentés par les points rouges.



La disposition des points nous rappelle le « C » du conseil et le travail « ensemble », en collaboration. Les couleurs du Luxembourg montrent l'attachement au pays d'accueil et à la notion de « vivre ensemble ».

Le logo a été créé gratuitement par M. Denis Ramdedovic de l'agence « Emdera » suite à un concours lancé par le groupe de travail « Politique de communication » du CNE. Parmi toutes les propositions reçues, le CNE a validé le logo en question au cours de sa réunion plénière du 26 septembre 2018.

Le logo était un des premiers éléments d'une stratégie de communication plus vaste, permettant d'augmenter la visibilité du CNE et aussi de favoriser le dialogue avec la population. En effet, le feedback de la population, qu'elle soit étrangère ou luxembourgeoise, est fondamental pour les travaux du Conseil : « nous ne pouvons représenter les non-Luxembourgeois que si nous connaissons leurs problèmes, aspirations et besoins ».

# PARTICIPATION AU FESTIVAL DES MIGRATIONS 2019 – STAND DU CNE

Le CNE s'est présenté pour la première fois de son histoire au 36<sup>ème</sup> Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, organisé par CLAE les 1, 2 et 3 mars 2019.

Sous l'organisation du groupe de travail « Politique de communication », plusieurs membres effectifs et suppléants du CNE se sont portés volontaires pour représenter le CNE sur le stand loué à cet effet et pour donner des informations à ceux intéressés par le travail de celui-ci. Des dépliants en quatre langues (français, anglais, allemand, luxembourgeois) ont été distribués, ainsi que des ballons gonflables avec le logo du CNE.



Les membres bénévoles présents ont tenté de faire passer le message sur l'existence, l'importance et les potentiels de cet organe consultatif qu'est le CNE, en faisant aussi connaître au public les nouveaux supports de communication (site web, Facebook) de celui-ci et en faisant la promotion de la conférence du CNE, organisée le deuxième jour du Festival.

Il a également été demandé à tous les visiteurs passés sur le stand de traduire les « mots clés » du CNE (à savoir : intégration, diversité, vivre ensemble) dans leurs langues maternelles, les écrire sur un post-it, et les mettre sur le mur du fond, ce qui a créé dans le stand un fond coloré et multilinguistique.

Parallèlement, sur une table séparée, des briques Lego® ont été mises à disposition des (petits et grands) visiteurs afin qu'ils construisent le « LOKAL », un lieu d'échange, un lieu d'activités variées, un lieu pour des rencontres entre voisins, pour parler de tout et de rien. Ce fut l'occasion de faire connaître aux visiteurs ce projet du CNE qui vise surtout les personnes âgées non-luxembourgeoises seules (voir en détail page 4).

L'organisation de ce stand a contribué à augmenter la visibilité du CNE, a permis aux membres de celui-ci de se présenter et à la population (aux visiteurs intéressés) de poser ses questions pertinentes.

## Une Conférence-débat organisée par le CNE

Dans le cadre du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, le CNE a organisé une conférence-débat sur le sujet de la réforme et de la valorisation du CNE.

Mme Carole Schimmer (Radio 100.7) a modéré et coordonné l'échange entre les représentants des partis politiques luxembourgeois : M. Marc Angel (LSAP), M. Gary Diderich (Déi Lénk), M. Frank Engel (CSV), M. Gusti Graas (DP), M. Alex Penning (ADR), M. Meris Sehovic (déi Gréng) et les membres du CNE : M. Franco Avena (Président), M. David Foka (rapporteur de la Commission pour la jeunesse, l'éducation et la formation continue), M. Munir Ramdedovic (rapporteur de la Commission pour les Migrants et les Frontaliers) et Mme Zsuzsa Várkonyi-Karsai (co-coordinatrice du Groupe de travail pour la politique de communication).

Les discussions ont abordé trois matières clés :

- La procédure d'élection des membres du CNE et notamment la question de la base électorale (qui peut voter), la répartition de la représentation des étrangers au sein du CNE, l'éligibilité des candidats (qui est susceptible de postuler), la procédure elle-même et la question de la double nationalité.

- Les questions relatives à l'autonomie du CNE et notamment les interrogations suivantes : le CNE doit-il être soumis à la supervision d'une autre institution, elle-même sous la tutelle d'un ministère? Doit-il être complètement indépendant ? Quelles ressources financières devraient être mises à sa disposition pour son fonctionnement ?



• Le rôle du CNE dans la procédure législative de l'Etat Luxembourgeois : le CNE devrait-il être sollicité pour rendre son avis dans toutes les matières qui concernent les étrangers au Luxembourg ? Les avis du CNE devraient-ils être adressés directement au gouvernement ? Ses avis devraient-ils être publics ?

Lors de la conférence, les participants étaient tous d'accord qu'une réforme du CNE est souhaitable. Dans le cadre de la première thématique (base électorale du CNE), il semblait y avoir un consensus selon lequel la base électorale devrait être élargie : soit par exemple par les CCCI (en n'excluant pas les luxembourgeois non plus), soit par les frontaliers. Les participants étaient généralement d'accord sur la deuxième thématique (logistique du CNE) aussi : il semblerait donc nécessaire de doter le CNE de plus de moyens financiers, de locaux adéquats et même d'un personnel dédié (par exemple un juriste et un secrétaire permanent). Au sujet de la troisième question (participation du CNE au processus législatif) a été soulevé la possibilité d'une coopération plus étroite avec la Chambre des Députés et une potentielle acceptation des avis du CNE comme des documents parlementaires.

## LE PROJET LOKAL DU CNE

La « commission pour les seniors » du CNE a proposé la création d'un projet pour soutenir les personnes âgées non-luxembourgeoises vivant seules. Le CNE souhaite participer davantage à l'élaboration concrète de ce projet, qui a été nommé « LOKAL ».

Le CNE, en tant qu'organe consultatif national, aura un rôle de patronage national dans la conduite du projet, en partenariat avec l'Agence du Bénévolat. Le travail se fera de la conception à son montage sur le terrain avec divers partenaires dont l'ASTI, l'OLAI, le SYVICOL, l'ADEM et le LUCA (Luxembourg Center for Architecture).

Dans le cadre de ce projet, le CNE propose l'affectation, dans les communes luxembourgeoises, d'un ou de plusieurs espaces comme lieux de rencontre et d'échange interculturels et comme symbole emblématique d'une stratégie nationale pour la promotion de la cohé-

sion sociale. Le LOKAL "est un espace d'accueil, de rencontre et d'échange, implanté dans les localités ou quartiers des communes luxembourgeoises, ouvert à tous les citoyens qui peuvent y proposer des activités de loisirs, des initiatives sociales, des animations socioculturelles, des services de proximité ou toutes sortes d'autres activités bénévoles ou volontaires en direction de la population locale ».

Le LOKAL vise un public multiculturel et intergénérationnel, croisement des cultures et des générations.

La promotion du LOKAL auprès de la population, le choix et le développement des activités offertes se font sous la responsabilité et avec le concours de l'administration communale, de ses services et de ses instances responsables (collège échevinal, conseil communal et commissions consultatives).

La gestion du LOKAL est assurée par un(e) coordinateur(trice) interculturel(le) qui reprend un rôle-clé dans la transposition de la stratégie. Les tâches assumées par cette personne sont intimement liées et indissociables de son lieu de travail. En tant que coordinateur(trice) interculturel(le) local(e), elle est en charge de gérer l'utilisation des locaux, de coordonner l'offre en activités, d'être à l'écoute et de soutenir les visiteurs et participants aux activités, d'assurer le lien entre l'administration communale, ses services et ses instances responsables (collège échevinal, conseil communal et commissions consultatives) d'un côté et les citoyens-visiteurs du LOKAL de l'autre. Ce projet présente une vraie solution pour aujourd'hui et pour les sociétés de demain en particulier pour un public central : les seniors isolés.



# LES AVIS DU CNE

## AVIS PRÉLIMINAIRE ÉMIS PAR LE CNE SUR LE PAN 2018

Après sa constitution en janvier 2018, parmi les premières missions du CNE, figurait la tâche de donner son avis sur le projet de plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations 2018 (« PAN 2018 »). Compte tenu du délai extrêmement court restant à la disposition du CNE, celui-ci –avec l'aide du Groupe de Travail des Juristes et du PAN du CNE - a pu émettre un avis préliminaire, accepté par procédure écrite.

Dans ce document, après un court rappel des recommandations des organisations internationales et européennes offrant des solutions pertinentes concernant les étrangers et leur intégration au Luxembourg, le CNE a élaboré ses propres commentaires sur le PAN 2018, et a répondu aux questions spécifiques soulevées (questions d'orientation) par l'OLAI.

Le CNE a énuméré un certain nombre de problématiques clés pour les étrangers, problématiques pour lesquelles il attend de vraies solutions politiques : le logement, l'éducation, la politique familiale, la situation des DPI (demandeurs de protection internationale), la politique linguistique du Gouvernement et la représentation politique des étrangers au niveau national.

Dans le cadre des réponses données aux questions d'orientations de l'OLAI, le CNE a eu l'occasion de préciser ses points de vue.

Pour le choix de terminologie, il a trouvé important de noter que l'intégration est plutôt le terme à utiliser en relation avec les DPI. Dans tous les autres cas, le CNE suggère de parler d'une cohésion sociale entre tous les citoyens du pays.

Concernant les DPI, il a remis l'accent sur l'importance de l'accès à un logement décent et sur la reconnaissance des diplômes.

Les trois principaux objectifs concernant l'intégration nommés par le CNE dans ce document sont la promotion de la langue française et de la langue anglaise (et non le luxembourgeois) comme langue d'intégration, l'accès facilité à la fonction publique pour les étrangers et une inclusion politique plus large de ces derniers.

Pour la réalisation de tous ces objectifs, l'importance du multilinguisme est soulignée par le CNE. Concernant les différents outils et mesures, le CNE félicite les démarches du Gouvernement et propose une coopération en vue d'une meilleure structuration et cohérence de l'information relative à l'accueil et à l'intégration.

En conclusion, le CNE souligne son projet d'être impliqué (via ses différentes commissions) dans les nombreuses problématiques soulevées dans cet avis préliminaire et suggère que les associations soient aussi plus impliquées dans le PAN et perçues comme des interlocuteurs à part entière.

Pour finir, le CNE exprime l'importance des questions liées à la vie familiale et la place des femmes au Luxembourg et accentue son souhait d'être saisi par le Gouvernement concernant ces thématiques aussi.

de ceux-ci et finalement questionne le choix d'élaborer un projet de loi en la matière et non un règlement.

Concernant le plan d'action sur la langue luxembourgeoise (le « Plan »), le CNE a exprimé son souhait d'être pleinement associé dans l'élaboration de ce dernier, notamment en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage de la langue et de la culture luxembourgeoise, en particulier sur les mesures portant sur l'enseignement scolaire et les formations/intégrations d'adultes. Dans le cadre de cet avis, le CNE a mis l'accent à plusieurs reprises sur l'importance de promouvoir non seulement la langue luxembourgeoise mais aussi le multilinguisme, qui constitue une force unique du Luxembourg.

En faisant référence à son avis préliminaire sur le PAN 2018, le CNE a fait constat des réalités du pays, en notant que la langue d'intégration est



## AVIS ÉMIS PAR LE CNE SUR LE PROJET DE LOI SUR LA LANGUE LUXEMBOURGEOISE

De sa propre initiative, le CNE a donné un avis sur le Projet de loi 7231 relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise en juin 2018.

Pour remarques initiales, le CNE a, d'un part, exprimé sa déception quant à la rédaction en langue luxembourgeoise des considérants de ce projet de loi, sans traduction entière française ; d'autre part s'étonne sur la longueur

et demeure le français (et l'anglais), en se ralliant à l'avis de la Chambre des Métiers concernant ce projet de loi (« le train pour faire du luxembourgeois la langue d'intégration, [est] déjà parti depuis longtemps »). Le CNE a aussi rappelé les lois en vigueur, qui soulignent l'importance du multilinguisme et reconnaissent l'existence d'un trilinguisme (luxembourgeois, français, allemand) au Luxembourg, garant aussi d'une identité luxembourgeoise. Finalement, au dernier paragraphe de son avis, le CNE en a appelé à la sagesse du législateur pour ne pas donner une envergure disproportionnée à la langue luxembourgeoise et pour prendre en compte la situation démographique et la réalité du marché du travail au Luxembourg.

# LES PROPOSITIONS & RECOMMANDATIONS DU CNE

## PROPOSITION ÉMISE PAR LE CNE CONCERNANT LE BREXIT

De sa propre initiative, fin 2018, le CNE a décidé de transmettre au gouvernement luxembourgeois une proposition sur l'impact du Brexit pour les ressortissants du Royaume-Uni résidant au Grand-Duché, dont le nombre est de presque 6.000 personnes. Cette proposition a été élaborée et discutée par le groupe de travail « Migrants et frontaliers » du CNE, aidé dans leur travail par des experts en la matière, extérieurs au CNE.

Dans ce document, après une description du droit de séjour applicable aux ressortissants britanniques résidant au Grand-Duché post-Brexit, certaines clarifications portant sur ce sujet ont été demandées par le CNE au Gouvernement, mais aussi concernant des problématiques connexes au droit de séjour, amenant le CNE à finalement présenter des recommandations au Gouvernement.

Lors de la rédaction de ce document, plusieurs scénarios ont été examinés, et les questions les plus pertinentes ont été posées pour chaque éventualité ; ce qui se passerait concrètement ainsi :

- (a) en cas d'accord concernant l'Accord de Retrait et le choix du Gouvernement d'opter pour l'article 18 (1) du projet d'Accord de Retrait, requérant ainsi un nouveau titre de séjour pour les ressortissants du Royaume-Uni résidant au Grand-Duché,
- (b) en cas d'accord concernant l'Accord de Retrait et le choix du Gouvernement d'opter pour l'article 18 (4) du projet d'Accord de Retrait, ne requérant pas un nouveau titre de séjour pour les ressortissants du Royaume-Uni résidant au Grand-Duché,
- et finalement (c) dans le cas où l'Accord de Retrait n'est pas signé ou ratifié par l'une des parties (No Deal).

En conclusion de cette proposition, le CNE a aussi élaboré ses recommandations dans le cas où l'Accord de Retrait

serait bien ratifié, et aussi dans le cas où il ne le serait pas. Pour le premier cas de figure, le CNE a recommandé au Gouvernement d'appliquer l'article 18 (4) de l'Accord de Retrait, dans la mesure où les ressortissants britanniques vivant au Grand-Duché sont déjà enregistrés et connus des autorités luxembourgeoises. Dans ce cas, il a aussi été recommandé au Gouvernement de publier un document officiel confirmant le statut des ressortissants britanniques vivant au Grand-Duché suivant l'Accord de Retrait et de diffuser au mieux cette information.

Pour le cas de « No Deal », le CNE a recommandé au Gouvernement :

- d'adopter les dispositions législatives et réglementaires adéquates afin de régulariser le statut des ressortissants britanniques en terme de résidence, d'accès au marché du travail et de toute autre question ;
- de prendre en compte toute période de résidence acquise par les ressortissants britanniques suivant la directive 2004/38/CE afin de déterminer leur statut et droit respectif en tant que ressortissant de pays tiers au regard du droit luxembourgeois et européen ;
- d'inviter les ressortissants britanniques à s'enregistrer comme des ressortissants de pays tiers sur une base volontaire avant le 29 mars 2019 (avec prise d'effet au 30 mars 2019) ;
- de permettre la mise en place d'une procédure d'enregistrement flexible, simple et centralisée au niveau étatique dans le but d'éviter des interprétations et des mises en œuvre différenciées au niveau communal ;
- dans la mesure où le niveau communal sera compétent, de former le personnel en charge et de mettre en place des procédures appropriées à cet égard ;
- d'impliquer les organisations non-étatiques représentant ou travaillant au service de la communauté britannique au Luxembourg

## RECOMMANDATION ÉMISE PAR LE CNE SUR LE TELETRAVAIL

Dans sa recommandation émise en avril 2019, le CNE s'est engagé pour améliorer les conditions de télétravail des frontaliers. Dans une prise de position transmise à la Chambre des Députés, le CNE a proposé de renégocier les conventions fiscales bilatérales avec l'Allemagne, la Belgique et la France, afin d'autoriser 56 jours de télétravail par an aux frontaliers de ces pays, ou bien, à défaut, de réfléchir à des solutions innovantes telle que la création d'une zone franche, ou le partage des recettes fiscales.

Ces jours correspondent en effet à 25% des jours de travail annuels prestés au Luxembourg. Si la proposition était retenue par le Luxembourg et les trois pays concernés, le risque de double imposition et de double affiliation des salariés frontaliers serait réduit à néant. Cela permettrait notamment de désengorger les transports en plus d'offrir une organisation du travail plus souple. Comme le rappelle le CNE dans sa recommandation, le télétravail présente des apports positifs quant à la réduction de la congestion des voies de communication, la diminution du stress des travailleurs, l'attractivité de l'emploi proposé, ainsi que la rétention des talents au Luxembourg, la productivité des salariés, et donc de l'entreprise, la baisse de l'absentéisme, la motivation des salariés, une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle et aussi un gain en autonomie et en responsabilité pour le salarié

# RENCONTRE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LUXEMBOURGEOISES

Le CNE a rencontré, d'une manière informelle, les candidats des différents partis politiques luxembourgeois le 13 octobre 2018, veille des élections législatives.

Le CNE a passé le message selon lequel il existe, il est actif et prêt à travailler avec le futur gouvernement sur la réforme de l'institution. Lors de ces rencontres spontanées, les membres du CNE (membres du groupe de travail « Politique de communication ») ont montré d'un côté la détermination et l'envie du CNE de travailler avec la Chambre et le Gouvernement, et de l'autre côté, le souhait que les avis et recommandations du CNE soient mieux pris en compte et que le CNE soit plus sollicité.

En conclusion, tous les candidats rencontrés ont affirmé vouloir travailler avec le CNE. Ils ont exprimé l'avis selon lequel il faut refondre le système de désignation des membres par un moyen plus démocratique, car la représentativité du CNE par rapport à la population étrangère du Luxembourg ne peut pas reposer uniquement sur un système d'élection par quelques associations. Ils étaient d'accord sur le fait qu'il est évident et urgent de construire une nouvelle base légale pour le CNE.

## CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE WEB ET D'UNE NOUVELLE PAGE FACEBOOK

Dans le cadre d'une stratégie de communication plus vaste, permettant d'augmenter la visibilité du CNE et aussi de favoriser le dialogue avec la population, le CNE est fier de présenter son nouveau site web : [cne-luxembourg.lu](http://cne-luxembourg.lu), créé et entretenu par Daniel Ceglaski, membre effectif du groupe de travail « Politique de communication ».

Le CNE dispose désormais aussi d'une page Facebook (@cneluxembourg) où figurent les récentes activités, accompagnées de photos. Un échange plus interactif avec la population de Luxembourg est envisageable sur les réseaux sociaux dans le futur.

17



Dans un pays qui compte près de 200 nationalités, le Conseil National pour Étrangers (CNE) est l'organe consultatif du gouvernement pour toutes les questions liées aux étrangers et à leur intégration.

*In a country with about 200 nationalities, the National Council for Foreigners (CNE) is the government's advisory body for all issues related to foreigners and their integration.*

22

membres effectifs, représentant les étrangers élus par les associations d'étrangers inscrites auprès du Département de l'Intégration. Ils sont proportionnellement représentatifs des différentes nationalités présentes dans la population luxembourgeoise.

*ordinary members, representing foreigners elected by the associations of foreigners registered with the Integration Department. They represent proportionally the different nationalities present in the population of Luxembourg.*

LA COMPOSITION DU CNE A ÉTÉ RENOUVELÉE POUR 5 ANS EN 2018.  
THE COMPOSITION OF THE CNE WAS RENEWED FOR 5 YEARS IN 2018.

12

membres effectifs, représentant les organisations patronales et syndicales, le syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL), la société civile et les réfugiés.

*ordinary members, representing employers and workers organisations, the union of Luxembourg city and municipalities (SYVICOL), the civil society and refugees.*

34

membres suppléants actifs.  
*active alternate members.*

**CNE - CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS**  
5, rue Carlo Hemmer - L-1734 Luxembourg-Kirchberg  
Tél. : (+352) 247-85700 - Fax.: (+352) 247-85720  
[www.cne-luxembourg.lu](http://www.cne-luxembourg.lu) - [info@cne-luxembourg.lu](mailto:info@cne-luxembourg.lu)